



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 octobre 2020
(OR. en)

11645/20

Dossier interinstitutionnel:
2019/0126 (NLE)

AVIATION 174
RELEX 726
USA 33

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL sur la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage entre l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et le Royaume de Norvège
--------	---

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**sur la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord
concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs
avec équipage entre l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique,
l'Islande et le Royaume de Norvège**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 100,
paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen¹,

¹ Approbation du ... (non encore parue au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2019/1580 du Conseil¹, l'accord concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage entre l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et le Royaume de Norvège (ci-après dénommé "l'accord")² a été signé le 27 août 2019, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure. L'accord, qui est joint à la décision (UE) 2019/1580 avec le protocole d'entente sur les consultations³, est appliqué à titre provisoire depuis la date de sa signature.
- (2) L'accord a été signé dans sa version en langue anglaise. En vertu du droit de l'Union, l'accord a également été rédigé dans d'autres langues officielles de l'Union conformément aux dispositions de la décision (UE) 2019/1580. Conformément à la déclaration conjointe faisant partie intégrante de l'accord, ces versions linguistiques supplémentaires devraient également être authentifiées par les parties.
- (3) Il convient que l'accord soit approuvé,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2019/1580 du Conseil du 18 juillet 2019 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage entre l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et le Royaume de Norvège (JO L 245 du 25.9.2019, p. 1).

² Accord concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage (JO L 245 du 25.9.2019, p. 3).

³ Pour le protocole d'entente sur les consultations, voir document ST 11100/19 sur <http://register.consilium.europa.eu>

Article premier

L'accord concernant les limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage entre l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et le Royaume de Norvège, de même que la déclaration conjointe qui en fait partie intégrante, est approuvé au nom de l'Union¹.

Article 2

L'accord a été signé dans sa version en langue anglaise. Conformément au droit de l'Union, l'accord a également été rédigé par l'Union en langues allemande, bulgare, croate, danoise, espagnole, estonienne, finnoise, française, grecque, hongroise, italienne, lettone, lituanienne, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque, slovène, suédoise et tchèque. Ces versions linguistiques supplémentaires doivent être authentifiées au moyen d'un échange de lettres entre les parties. Toutes les versions authentifiées ont la même valeur.

Article 3

Le président du Conseil procède, au nom de l'Union, à la notification prévue à l'article 7, paragraphe 1, de l'accord².

¹ Le texte de l'accord a été publié au JO L 245 du 25.9.2019, p. 3 avec la décision relative à sa signature.

² La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
